

Commission des champs de bataille nationaux

Stratégie ministérielle de développement durable 2019-2020

Mars 2019

1. Contexte de la Stratégie ministérielle de développement durable

Bien que la Commission des champs de bataille nationaux ne soit pas assujettie à la [Loi fédérale sur le développement durable](#) et ne soit pas tenu d'élaborer une version complète de la stratégie ministérielle de développement durable, la Commission des champs de bataille nationaux souscrit aux principes de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) en mettant en œuvre la *Politique d'achats écologiques*.

La *Politique d'achats écologiques* appuie les efforts déployés par le gouvernement du Canada pour promouvoir l'intendance environnementale. Conformément aux objectifs de la Politique, la Commission des champs de bataille nationaux appuie le développement durable en intégrant les facteurs de rendement environnemental au processus décisionnel en matière d'achats, au moyen des actions décrites à la section 2 dans le tableau Objectif de la SFDD : un gouvernement à faible émission de carbone.

2. Engagements de la Commission des champs de bataille nationaux

Objectif de la SFDD : un gouvernement à faible émission de carbone

| Cible de la SFDD | Mesure de contribution de la SFDD | Actions ministérielles correspondantes | Appui à une cible des objectifs de développement durable des Nations Unies* | Points de départ, cibles et indicateurs de rendement pour les actions ministérielles | Lien au Répertoire des programmes du Ministère |
|--|-------------------------------------|---|---|--|--|
| Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) des immeubles et du parc automobile du gouvernement fédéral de 40 % en dessous des niveaux de 2005 d'ici à 2030, avec une aspiration à atteindre cette cible d'ici 2025. | Réduire l'utilisation de véhicules. | Patrouiller à vélo, à pied et en voiturette de golf lorsque la météo le permet. | 13. | <p>Point de départ : 400 heures de patrouille à vélo, à pied et en voiturette de golf électrique ont été effectuées à l'été 2018.</p> <p>Cible : Pour l'été 2019, effectuer au moins 400 heures de patrouille à vélo, à pied et en voiturette de golf électrique.</p> <p>Mesure de rendement : Nombre d'heures de patrouille à vélo, à pied et en voiturette de golf.</p> | Entretien des infrastructures et sécurité. |

| Cible de la SFDD | Mesure de contribution de la SFDD | Actions ministérielles correspondantes | Appui à une cible des objectifs de développement durable des Nations Unies* | Points de départ, cibles et indicateurs de rendement pour les actions ministérielles | Lien au Répertoire des programmes du Ministère |
|--|---|--|---|---|--|
| Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) des immeubles et du parc automobile du gouvernement fédéral de 40 % en dessous des niveaux de 2005 d'ici à 2030, avec une aspiration à atteindre cette cible d'ici 2025. | Améliorer l'utilisation de l'énergie et l'efficacité énergétique de nos immeubles/opérations. | Récupérer l'eau de pluie pour en faire une utilisation sur le parc. | 13. | <p>Point de départ : Aucun arrosage avec eau de pluie n'est effectué sur le Parc.</p> <p>Cible : Aménager le système de récupération d'eau de pluie pour assurer une réduction de la consommation d'eau potable lors de l'irrigation des végétaux et des espaces verts.</p> <p>Mesure de rendement : Nombre de litres d'eau potable économisés</p> | Entretien des infrastructures et sécurité. |
| | | Réduire la consommation d'eau avec des robinets et toilettes à faibles débits. | 13. | <p>Point de départ : La CCBN n'avait pas d'appareils de plomberie à faible débit avant 2018.</p> <p>Cible : Lors de nouvelles constructions ou de remplacements (si possible) installer des appareils à faible débit pour diminuer la quantité d'eau consommée.</p> <p>Mesure de rendement : Quantité d'appareils à faible débit utilisés.</p> | Entretien des infrastructures et sécurité. |

3. Intégration du développement durable

La Commission des champs de bataille nationaux continuera de veiller à ce que son processus décisionnel tienne compte des objectifs et des cibles de la SFDD par la mise en place d'un processus d'évaluation environnementale stratégique (EES). Une EES relative aux propositions de politiques, de plans et de programmes comprend une analyse des incidences de la proposition sur l'environnement, notamment sur les objectifs et les cibles de la SFDD.